



Ecole Notre-Dame  
Ecole et Collège Saint-Joseph

# Annexe financière (tarifs 2021/2022)

(Cette annexe tient lieu de confirmation d'inscription)

## Ecole - Collège

Le principe de l'établissement en matière financière est basé sur l'acquiescement des factures soit :

- par prélèvements automatiques en 10 mensualités, d'octobre à juillet (*le 10 de chaque mois*),
  - par chèque ou prélèvement automatique au trimestre, le 10 octobre, 10 janvier et 10 avril,
- Fin septembre, une facture annuelle précisant l'échéancier des règlements est adressée aux familles.

Les tarifs donnés sont valables pour une année scolaire. Ceux-ci comprennent l'ensemble des frais et prestations facturés aux familles (pension, demi-pension, contribution familiale, cotisations enseignement Catholique et Tutelle, photocopies...). Les tarifs n'incluent pas les fichiers d'exercices, les classeurs et fichiers de catéchèse, les voyages et sorties scolaires en France ou à l'étranger avec transport et hébergement.

Les frais de scolarité, de pension et demi-pension, sont déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires.

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

Cotisation APEL (facultative) : Les associations de parents d'élèves APEL Notre-Dame et APEL Saint-Joseph, partenaires reconnus par l'Enseignement Catholique, ont le rôle fondamental de représenter les parents. Elles participent activement à la vie de l'établissement en organisant des manifestations afin d'améliorer le cadre de vie de vos enfants. La cotisation volontaire était de 19 € par famille en 2020/2021. Cette cotisation est reversée à l'APEL et inclut l'abonnement à « Famille et Education ». *Sauf contraindication de votre part, elle est ajoutée à votre facture annuelle.*

Pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale, dès réception de l'avis d'attribution du Rectorat, un nouvel échéancier sera adressé aux familles.

En cas d'absence prolongée (2 semaines et plus), suite à maladie ou accident avec certificat médical à l'appui, seul le montant de la demi-pension ou de la pension correspondant aux semaines complètes d'absences (lundi à vendredi) fera l'objet d'un remboursement.

En cas de changement de régime, ce qui doit être un fait exceptionnel, un avoir ou complément de facturation sera adressé à la famille après validation de la demande de changement de régime par l'établissement.

En cas de démission volontaire d'un élève, ou de renvoi définitif suite à une décision du Conseil de discipline, et après avoir ou facturation de régularisation si besoin est, l'intégralité de la somme restante due sera exigible immédiatement par l'établissement.

Le rejet d'un prélèvement, entraîne le report de son montant sur le(s) prélèvement(s) restant(s). En cas de trois rejets prélèvement mensuel sur une année scolaire, le dossier du responsable payeur sera transmis à notre service contentieux qui se chargera du recouvrement de créance, sans préjuger d'éventuels frais supplémentaires.

Tarifs mensuels (sur 10 mois) ou annuels (périodes de stage déduites/bourses non déduites)

		<b>EXTERNE</b> Contribution familiale	<b>DEMI-PENSION</b> (Contribution incluse)	<b>INTERNE</b> (Contribution incluse)
Collège	<b>Par mois</b>	<b>50.00€</b>	<b>130.00€</b>	<b>280.00€</b>
	Par an	500.00€	1 300.00€	2 800.00€
Primaire	<b>Par mois</b>	<b>32.00€</b>	<b>95.00€</b>	<b>262.00€</b>
	Par an	320.00€	950.00€	2 620.00€
Maternelle	<b>Par mois</b>	<b>20.00€</b>	<b>82.00€</b>	
	Par an	200.00€	820.00€	

Repas à l'unité :

Maternelle : 4.50€

Elémentaire : 4.60€

Collège : 5.90€

Nous choisissons pour notre enfant : \_\_\_\_\_

Inscrit en classe de : \_\_\_\_\_

Le régime suivant :  externe       demi-pensionnaire    interne

Le mode de règlement :       prélèvements mensuels  
    prélèvements trimestriels  
    chèque au trimestre

Adhésion à l'A.P.E.L. :  Oui       Non

Nous versons un acompte de :

- 100€ pour un élève du collège
- 50€ pour un élève de primaire/Maternelle

Cet acompte sera encaissé à la rentrée et viendra en déduction de votre facturation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

Signature du responsable légal, qui confirme l'inscription de l'élève  
et s'engage à régler les prestations facturées

Réservé à l'administration :

---

---

---